Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260113-DEC2026_06-DE

Liffré-Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-06

Objet : Attribution du marché n°2025-0030 – Assurances dommages aux biens et risques annexes 2026-2030 pour le lot 1.

Le Président de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2025/124 du Conseil communautaire du 03 juin 2025 validant la procédure pour la passation du marché 2025-0021 concernant les assurances et autorisant le Président ou son représentant à la Commission d'appel d'offre à lancer, attribuer et signer l'ensemble des pièces du marché nécessaire à son exécution ;

VU la décision n°2025-12 validant le contrat pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance de Liffré-Cormier Communauté ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés du 23 septembre 2025 ;

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre du renouvellement de l'ensemble de nos contrats d'assurances pour la période 2026-2030, Liffré-Cormier Communauté a fait le choix de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission a été confiée au cabinet PROTECTAS, afin de bénéficier de son expertise et de son accompagnement dans la définition de nos besoins, la préparation des dossiers et la mise en concurrence des prestataires.

Une consultation en matière d'assurances a été lancée en juillet dernier pour le lot 2 relatif à la flotte automobile et aux risques annexes, ainsi que pour le lot 3 concernant la protection juridique des personnes physiques ; ces deux lots ont été attribués. En revanche, une nouvelle procédure avec négociation a dû être relancée pour le lot 1, portant sur les dommages aux biens et les risques annexes, et il convient désormais de procéder à son attribution.

Une procédure de passation formalisée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été publiée sur la plateforme Mégalis le 11 juillet 2025. La date limite de remise des offres avait été fixée au 12 septembre 2025 à 12h00. À l'issue de cette consultation, nous avons reçu une offre. L'analyse de l'offre réalisée par PROTECTAS a été présentée à la commission d'appel d'offres lors de la séance du 23 septembre 2025. Après examen, la commission a validé cette analyse et a attribué le marché à la compagnie d'assurance SMACL ASSURANCES avec un montant annuel de 36 510,10 € HT.

DECIDE

Article 1er : Le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2025-0030 intitulé « Assurances dommages aux biens et risques annexes 2026-2030 pour le lot 1 » à SMACL ASSURANCES (141 avenue Salvador Allende – 79031 Niort Cedex 9) avec un montant annuel de 36 510,10 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260113-DEC2026_06-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 13 janvier 2026

Le Président,
M. Stéphane PIQUET